

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION 1: IDENTIFICATION****Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette**: **LINGETTES POUR L'EXTÉRIEUR****Code(s) du produit** : OPEW30C**Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation**

: Nettoyant dégraisseur. Conçu pour toutes les surfaces extérieures, y compris l'équipement électrique, le meubles en de jardin et le nettoyage des mains.

Famille chimique : Mélange.**Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:****Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:****Radiator Specialty Co., of Canada**3-3055 Dundas St West, Suite 50
Mississauga, ON, Canada
L5L 3R8

Consulter le fournisseur.

No. de téléphone du fournisseur

: (905) 625-9117 (lundi au vendredi 8 h à 16 h)

No. de téléphone en cas d'urgence

: En cas d'urgence en transport: (613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification du produit chimique**

Lingette saturé d'un liquide incolore. Odeur d'agrumes.

Dangers les plus importants:

L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Pour plus d'informations, veuillez vous référer la section 11 de la FDS.

Ce produit est emballé et vendu comme un produit de consommation. Les renseignements ci-dessous sur la classification et l'étiquetage selon SIMDUT 2015 sont fournis à titre d'information.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation canadienne SIMDUT (Loi sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015)

Éléments d'étiquetage*Pictogramme (s) de danger*

Aucune exigée selon la réglementation SIMDUT au Canada (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Mot indicateur

Aucune exigée selon la réglementation SIMDUT au Canada (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Mentions de danger

Aucune exigée selon la réglementation SIMDUT au Canada (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Conseils de prudence

Aucune exigée selon la réglementation SIMDUT au Canada (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Autres dangers*Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:*

Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques risquent d'être émis à la combustion. Peut causer une légère irritation oculaire et cutanée. Peut causer une irritation gastro-intestinale.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

| <u>Nom chimique</u> | <u>Nom commun et les synonymes</u> | <u>No CAS</u> | <u>Concentration (% en poids)</u> |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------------|
| 3-hydroxybutyrate le butyle | 3-hydroxybutanoate de butyle 3-oxybutanoate de butyle | 53605-94-0 | 1,0 – 5,0 |

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Inhalation* : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau* : En cas de contact cutané, laver avec du savon et de l'eau tout en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.
- Contact avec les yeux* : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Peut causer une légère irritation oculaire et cutanée. Le contact oculaire direct risque de causer une légère irritation. Le contact direct avec la peau peut causer des rougeurs temporaires. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la brume ou la buée d'eau, la mousse anti alcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

Agents extincteurs inappropriés

- Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- N'est pas considéré inflammable. Cependant, peut brûler si exposé à une chaleur extrême ou aux flammes. Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques risquent d'être émis à la combustion.

Produits de combustion dangereux

- Oxydes de carbone; Autres composés organiques non identifiés.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Porter un équipement de protection approprié. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Le liquide résiduel peut être absorbé sur une matière inerte. Nettoyer la surface à fond pour enlever toute contamination résiduelle. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes. Pour l'élimination des déchets, consulter Section 13 de la FDS.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Laver soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient.

Substances incompatibles : Oxydants forts

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:

| <u>Nom chimique</u> | <u>ACGIH TLV</u> | | <u>OSHA PEL</u> | |
|-----------------------------|------------------|-------------|-----------------|-------------|
| | <u>TWA</u> | <u>STEL</u> | <u>PEL</u> | <u>STEL</u> |
| 3-hydroxybutyrate le butyle | P/D | P/D | P/D | P/D |

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Protection respiratoire

- : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Les respirateurs seront choisis en fonction de la forme et de la concentration des contaminants dans l'air, et conformément à la norme CSA Z94.4-02. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

Protection de la peau

- : Des gants imperméables à la matière sont recommandés. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants. Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau.

Protection des yeux/du visage

- : Porter selon besoins: Lunettes de sécurité avec protections latérales; Lunettes de sécurité à protection intégrale

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Autre équipement de protection**

- : Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

- : Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver soigneusement après manipulation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Lingette saturé d'un liquide incolore.

Odeur : Odeur d'agrumes.

Seuil olfactif : P/D

pH : 4,5 - 6 (le composant liquide)

Point de fusion/point de congélation

: P/D

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: P/D

Point d'éclair : > 99,5°C (lingette avec du liquide)

Point d'éclair, méthode : ASTM D3828

Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)

: P/D

inflammabilité (solide, gaz) : N'est pas classé comme inflammable.

Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Propriétés comburantes : Aucun à notre connaissance.

Propriétés explosives : Non-explosif

Tension de vapeur : P/D

Densité de vapeur : P/D

Densité relative / Poids spécifique

: 1,0 (le composant liquide)

Solubilité dans l'eau : soluble (le composant liquide)

Autres solubilité(s) : P/D

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

Température d'auto-inflammation

: P/D

Température de décomposition

: P/D

Viscosité : P/D

Matières volatiles (% en poids)

: < 0,5% (le composant liquide)

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun renseignements supplémentaires.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réactivité | : N'est normalement pas réactif. |
| Stabilité chimique | : Stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | : Éviter la chaleur et les flammes nues. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec les matières incompatibles. |
| Matériaux incompatibles | : Oxydants forts |
| Produits de décomposition dangereux | : Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5. |

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

| | |
|------------------------------------------------|-------|
| Voies d'entrée - inhalation | : NON |
| Voies d'entrée - peau et yeux | : OUI |
| Voies d'entrée - ingestion | : OUI |
| Voies d'exposition - absorption cutanée | : NON |

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: Aucun effet indésirable dû à l'inhalation n'est prévu.

Signes et symptômes - ingestion

: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Signes et symptômes - peau

: Peut causer une légère irritation. Le contact direct avec la peau peut causer des rougeurs temporaires.

Signes et symptômes - yeux

: Peut causer une légère irritation. Le contact oculaire direct risque de causer une légère irritation.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Mutagénicité

: Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.

Cancérogénicité

: Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: Ce produit n'est pas soupçonné causer des effets sur la reproduction ou le développement.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Selon les critères de classification de la réglementation SIMDUT canadienne (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015), ce produit n'est pas censé provoquer une toxicité pour certains organes cibles (STOT) suite à une exposition unique ou répétée.

Maladies aggravées par une surexposition

: Maladies de la peau ou des yeux déjà existantes.

Substances synergiques

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Données toxicologiques

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| <u>Nom chimique</u> | CL50 (4hr) | DL50 | |
|-----------------------------|--------------------------------------------|--------------------|------------------------|
| | <u>inh, rat</u> | <u>(Oral, rat)</u> | <u>(cutané, lapin)</u> |
| 3-hydroxybutyrate le butyle | > 5,1 mg/L (brouillard) (Aucune mortalité) | > 5000 mg/kg | > 5000 mg/kg |

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Les caractéristiques écologiques de ce produit n'ont pas été entièrement analysés. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

| Composants | No CAS | Toxicité pour les poissons | | |
|-----------------------------|---------------|-----------------------------------|-----------------------|------------------|
| | | CL50 / 96h | NOEL / 21 jour | Facteur M |
| 3-hydroxybutyrate le butyle | 53605-94-0 | > 100 mg/L (truite arc-en-ciel) | P/D | Aucun(e). |

| Composants | No CAS | Toxicité pour les daphnies | | |
|-----------------------------|---------------|-----------------------------------|------------------------|------------------|
| | | CE50 / 48h | NOEL / 21 jours | Facteur M |
| 3-hydroxybutyrate le butyle | 53605-94-0 | > 100 mg/L (daphnie magna) | P/D | P/D |

| Composants | No CAS | Toxicité pour les algues | | |
|-----------------------------|---------------|----------------------------------|--------------------------|------------------|
| | | EC50 / 96h or 72h | NOEC / 96h or 72h | Facteur M |
| 3-hydroxybutyrate le butyle | 53605-94-0 | > 63,1 mg/L/72hr (algues vertes) | 63,1 mg/L/72hr | Aucun(e). |

Persistence et dégradabilité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Les ingrédients suivants sont considérés comme étant facilement dégradables: 3-hydroxybutyrate le butyle.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

| Composants | Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow) | Facteur de bioconcentration (FBC) |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| 3-hydroxybutyrate le butyle (CAS 53605-94-0) | 1,83 | 3,299 (calculé) |

Mobilité dans le sol : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION


Manipulation en vue de l'élimination

- : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Suivre les directives de l'étiquette même lorsque le contenant est vide.

Méthodes d'élimination

- : Éliminer conformément aux lois sur les déchets dangereux locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Information sur la réglementation | Numéro ONU | Nom d'expédition des ONU | Classe(s) de danger pour le transport | Groupe d'emballage | Étiquette |
|-----------------------------------|------------|--------------------------|---------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Canada (TMD) | Aucun(e). | Non réglementé. | Non réglementé | Aucun(e) |  |
| Canada (TMD) | Aucun(e). | | | | |
| Informations supplémentaires | | | | | |

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage.

Dangers pour l'environnement

- : Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Non applicable.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignements Canadien:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Inventaire national des rejets de polluants (INRP): Ce produit ne contient aucune des substances inscrites dans l'INRP.

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignement fédéral É.-U :

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

| Composants | No CAS | European EINECS | Australia AICS | Philippines PICCS | Japan ENCS | Korea KECI/KECL | China IECSC | New Zealand IOC |
|-----------------------------|------------|-----------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3-hydroxybutyrate le butyle | 53605-94-0 | 258-658-1 | N'est pas spécifiquement listée. | N'est pas spécifiquement listée. | N'est pas spécifiquement listée. | N'est pas spécifiquement listée. | N'est pas spécifiquement listée. | Peut être utilisé en tant que composant dans un produit couvert par un standard de groupe mais n'est pas approuvé pour une utilisation en tant que produit chimique individuel. |

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Légende**

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
 CAS: Chemical Abstract Services
 ACNOR: Association canadienne de normalisation
 CE50: Concentration effective 50%.
 EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
 CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
 HSDB: Hazardous Substances Data Bank
 CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
 IBC: Conteneur pour vrac
 IECSC : l'inventaire des substances chimiques existantes
 IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
 Inh: Inhalation
 ISHL: Droit de la santé et sécurité industrielle
 KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
 KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
 CL: Concentration létale
 DL: Dose létale
 S/O: Sans objet
 P/D: Pas disponible
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
 NOEC: Concentration sans effet observé
 NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
 PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
 SCBA : Appareil de protection respiratoire autonome (Self-Contained Breathing Apparatus)
 FDS: Fiche de données de sécurité
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
 TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
 TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2018.
 2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2018.
 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCIInfoWeb 2018 (Chempendium, HSDB et RTECs).
 4. Fiches signalétiques du fabricant.
 5. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2018.


Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 08/07/2018

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><u>Préparée pour:</u> Radiator Specialty Co. of Canada 3-3055 Dundas St West, Suite 50 Mississauga, ON, Canada, L5L 3R8 Téléphone: 905-625-9117 (lundi au vendredi 8 h à 16 h) Adresser toutes les requêtes à Radiator Specialty.</p> | |
| <p><u>Préparée par:</u> ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p> |  |

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Radiator Specialty Co. of Canada et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Radiator Specialty Co. of Canada n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Radiator Specialty Co. of Canada.

FIN DU DOCUMENT